



GUIDE DE LA LICENCE NUMÉRIQUE EN DROIT



UNIVERSITÉ **PARIS II**
PANTHÉON-ASSAS

SOMMAIRE

Présentation de l'Université Paris II Panthéon-Assas	p.3
Histoire	p.3
Les différents services de l'Université	p.4
Liens utiles	p.4
Présentation de la licence	p.5
Programme	p.5
Examens	p.7
Réunions méthodologiques	p.8
Conventions de stage	p.8
Présentation de la plateforme	p.9
Interface	p.9
Technique	p.9
Espaces scolarité et annales	p.9
Communication	p.10
Forums	p.10
Communication des informations administratives et pédagogiques	p.10
Evénements d'Assas	p.11
Questions à poser	p.11
Question récurrentes	p.11

PRÉSENTATION

HISTOIRE

Riche d'une longue histoire, l'Université Paris II Panthéon-Assas est **l'héritière de l'ancienne Faculté de droit et de sciences économiques de Paris**, composante de la Sorbonne, installée au cœur du quartier latin depuis le XIII^{ème} siècle. A cette époque, l'Université de Paris comprenait quatre Facultés : théologie, médecine, arts et droit. Pendant près de cinq siècles, l'enseignement juridique a porté exclusivement sur le droit ecclésiastique, jusqu'à ce que Colbert introduise, sous le règne de Louis XIV, l'enseignement du droit civil pour donner ainsi naissance au droit français.

Considérée comme la 1^{ère} université juridique française, l'Université Paris II Panthéon-Assas défend la diversité et cultive une vraie synergie entre recherche, enseignement et application. **En droit, économie-gestion et sciences politiques et sociales**, elle propose un large choix de cursus en formation initiale ou continue, alliant séjours à l'étranger et stages de terrain, profondément ancrés dans la réalité professionnelle et garants d'une véritable polyvalence. Elle développe **des partenariats avec les principaux cabinets ou entreprises industrielles et financières en France, en Europe et dans le monde**. Rassemblant les compétences d'enseignants renommés et internationalement connus, elle peut s'enorgueillir d'une production scientifique d'une extrême richesse.

Afin d'offrir à ses étudiants un accompagnement au plus près de leurs besoins, l'Université Paris II Panthéon-Assas met à leur disposition : des parcours adaptés et organisés dans le cadre du LMD, des services numériques variés, des aides à l'orientation et à l'insertion professionnelle, des bibliothèques au fonds constamment enrichis, de nombreuses possibilités pour exercer une activité culturelle...

LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

La Bibliothèque

La bibliothèque propose des livres et des revues en accès libre et pouvant être empruntés à domicile.

L'université offre aux étudiants inscrits à la bibliothèque un accès à distance à ses ressources numériques.

Vous trouverez des informations très utiles en consultant le lien suivant :

<http://www.u-paris2.fr/fr/campus/bibliotheque>

Le CIO - Centre d'Information et d'Orientation

Accueil Centre Assas : 92 rue d'Assas - 1er étage

Bureau 118, 75006 Paris

Pour toute question relative à votre projet de formation, vous pourrez utiliser les services et les ressources du CIO (Ressources documentaires, accès Internet, entretiens individualisés, ateliers CV, renseignements variés sur les possibilités de carrières et de débouchés, accompagnement à la recherche d'emploi, forum des formations).

Accueil téléphonique : 01.44.41.58.75 du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h.

En salle de documentation du lundi au mercredi de 14h à 17h, le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, et le vendredi de 9h30 à 12h30.

Pour plus de renseignements :

<http://cio.u-paris2.fr/>

LIENS UTILES

Site de l'Université Paris II Panthéon-Assas :

<http://www.u-paris2.fr>

Site d'Agorassas : www.agorassas.fr

Bibliothèque de l'Université Paris 2 :

<http://www.u-paris2.fr/fr/campus/bibliotheque>

Le Relais Handicap Santé

Relais Handicap Santé, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 Paris

Si vous en éprouvez le besoin, l'Université Paris II Panthéon-Assas est à votre disposition pour vous aider et vous orienter dans vos démarches quotidiennes.

Contact : Relais Handicap Santé

Tél. 01.44.41.58.04

mail : relais-handicap-sante@u-paris2.fr

La médecine préventive

Les membres de l'équipe de médecine préventive et du service social vous accueillent lorsque vous avez besoin de consulter un médecin ou une assistante sociale, de recevoir des conseils (diététique, tabac, nutrition, contraception, handicap), d'obtenir un certificat médical, de recevoir un accompagnement psychologique...

Pour plus de renseignements, consultez le lien suivant :

<https://www.u-paris2.fr/fr/campus/sante>

Learning Center

92 rue d'Assas, 75006 Paris

Votre carte d'étudiant vous permettra d'accéder au Learning Center d'Assas. Il s'agit d'un espace dédié aux étudiants où ils peuvent accéder à chaque instant à Internet et se connecter aux bases de données proposées par la Bibliothèque Universitaire. Ils peuvent également se réunir dans cinq salles collaboratives.

PRÉSENTATION DE LA LICENCE

La licence numérique en droit se déroule en trois années sur la plateforme Agor@ssas. La capacité d'accueil à l'Université Panthéon-Assas ne permet pas l'accueil de nouveaux étudiants.

Les étudiants qui s'inscrivent en licence numérique en droit doivent suivre la totalité du cursus de licence à distance. Chaque année comporte deux semestres, eux-mêmes divisés en unités d'enseignements fondamentaux, complémentaires ou de méthodologie.

PROGRAMME

L1 / SEMESTRE 1

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 :

Introduction à l'étude du droit et du droit civil
Droit constitutionnel

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 1 :

Introduction historique au droit
Problèmes économiques contemporains
Institutions judiciaires, institutions administratives

L1 / SEMESTRE 2

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 :

Droit civil
Droit constitutionnel 2

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2 :

Relations internationales
Science politique
Histoire du droit et des institutions
Une matière à option Economie politique ou Histoire du droit des biens et des personnes

UNITÉ DE MÉTHODOLOGIE :

Anglais
Méthodologie juridique

L2 / SEMESTRE 3

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 :

Droit civil
Droit administratif
Droit pénal

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 1 :

Droit des affaires 1
Histoire du droit des obligations
Anglais

L2 / SEMESTRE 4

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX :

Droit civil 2 (les obligations)
Droit administratif 2

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2 :

Finances publiques
Principes généraux de droit européen
Droit des affaires 2
Anglais

L3 / SEMESTRE 5

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 1 :

Droit des affaires 1
Droit de l'Union Européenne 1

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 1 :

Droit civil (droit des contrats spéciaux)
Procédure civile
Droit international public
Droit du travail (relations individuelle de travail)
Contentieux administratif
Anglais

L3 / SEMESTRE 6

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 2 :

Droit des affaires 2
Droit administratif des biens
Procédure pénale

UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 2 :

3 matières à choisir parmi les suivantes
Droit fiscal
Droit des libertés fondamentales
Droit civil II (droit de la famille)
Droit de l'Union Européenne 2 (droit matériel)
+ Anglais

EXAMENS

CONTRÔLE CONTINU

Certaines matières de la licence numérique sont évaluées en partie par le contrôle continu en ligne. Les matières de l'unité de méthodologie en première année sont intégralement évaluées en contrôle continu.

Le contrôle continu est encadré par des travaux dirigés en ligne. Aucune présence physique ne sera requise pour ces derniers.

L'évaluation du contrôle continu se fera directement en ligne sur la plateforme pédagogique. Vous devrez effectuer des devoirs soit sur une plage imposée (d'une date à une autre), soit sur un horaire fixe. Dans ce cas précis, la date et l'horaire du devoir vous seront communiqués en début de semestre afin que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires.

PARTIELS

À l'issue de chaque semestre, une session d'examens est organisée à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Les examens se déroulent à l'Université dans les locaux du Centre Assas. Ils peuvent éventuellement avoir lieu dans une des annexes de l'Université (centre Vaugirard par exemple). Ils sont généralement organisés sur trois à quatre jours consécutifs.

Vous serez tenus informés par mail (messagerie étudiante) du déroulement des examens : communication des dates et horaires, convocation, adresse précise du lieu...

Les dates des examens sont communiquées au moins trois mois à l'avance.

Des attestations de présence sont également délivrées aux étudiants qui en font la demande.

PARTIELS À L'ÉTRANGER

Tout étudiant résident à l'étranger et étant en incapacité absolue de se déplacer à l'Université Paris II Panthéon-Assas pour chaque session d'examens, a la possibilité de les passer dans le pays où il réside dans un institut français (ambassade, consulat, alliance) habilité à le faire.

La demande pour passer une session de partiel à l'étranger se fait au moment de la communication officielle des dates de partiels par l'administration. Les éventuels frais inhérents à l'organisation d'examens à l'étranger sont à la charge de l'étudiant demandeur.

L'ouverture d'un centre d'examen à l'étranger n'étant pas un droit absolu, il est important de prendre vos dispositions bien à l'avance : il est possible qu'un examen ne puisse être organisé faute d'institut habilité à le faire dans la région où vous résidez, d'une indisponibilité de l'institution aux dates des partiels, d'un jour férié dans le pays où vous souhaitez composer ou à cause d'un décalage horaire trop important ne permettant pas la simultanéité avec les examens se déroulant sur place.

RÉUNIONS MÉTHODOLOGIQUES

En tout début d'année universitaire, une journée de rentrée a lieu tout un samedi à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Il s'agira d'une présentation par les équipes pédagogiques des différentes matières de votre année ainsi que des travaux dirigés en ligne.

À la fin de chaque semestre, une réunion méthodologique est également organisée un samedi à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Cette réunion rassemble les équipes pédagogiques et les étudiants pour permettre de créer un échange, notamment à propos des enseignements du semestre et des examens à venir. Les enseignants pourront

transmettre leurs derniers conseils et consignes, tandis que les étudiants auront l'occasion de poser leurs questions directement à leurs enseignants. Cette réunion est rediffusée ensuite sur la plateforme pédagogique dans les espaces des cours. Il est vivement conseillé de la suivre, à tout le moins de la consulter, même si elle n'est pas obligatoire.

Enfin, dans les matières fondamentales, des visio-conférences en ligne (non obligatoires) pourront être proposées par vos chargés de TD tout au long de l'année.

CONVENTIONS DE STAGE

Il est possible durant votre cursus d'effectuer un stage. Ce dernier est totalement facultatif et ne donnera lieu à aucune évaluation ni point comptant dans la moyenne finale.

Le nombre et la durée des stages sont limités. Vous ne devez effectuer que des stages en rapport avec vos études, donc susceptibles de vous apporter une réelle plus-value. Les conventions correctement remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives demandées doivent être déposées, pour examen et signature, **15 jours avant le début du stage en période de cours (1 mois avant, hors période de cours)**, dans le respect de ces délais, **les conventions pour la période estivale doivent également nous parvenir avant le 15 juin au plus tard.**

La période de stage sous convention s'étale du 28 septembre 2020 au 30 septembre 2021.

Les conventions de stage sont à télécharger impérativement dans l'espace scolarité de la plateforme Agorassas. Si votre demande est antérieure à l'ouverture de la plateforme, veuillez demander les exemplaires de la convention à la scolarité : licence-numerique@u-paris2.fr

Voici le circuit à effectuer pour compléter une convention de stage :

- Remplir et faire signer les trois conventions par l'organisme d'accueil. Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil doit également les signer.
- Transmettre les trois conventions dûment remplies et signées à la scolarité de la licence numérique au moins deux semaines avant le début du stage et à l'adresse suivante : Université Panthéon-Assas, Agorassas, 92 rue d'Assas, 75006 Paris
- Notre service se charge de faire signer par l'enseignant référent et le président de l'université les trois conventions et en transmet un exemplaire à l'étudiant et à l'organisme d'accueil.

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME

INTERFACE

La licence numérique en droit à est directement dispensée en ligne sur une plateforme pédagogique. A chaque semestre, une page vous énumère les différentes matières auxquelles vous allez devoir vous enregistrer obligatoirement. Cet enregistrement se fera via une clef d'inscription qui vous sera communiquée à titre individuel par courrier électronique peu avant le début des cours. Les cours sont accessibles sous forme de vidéo de 10 à 30 minutes publiées chaque semaine sur la plateforme pédagogique. Les vidéos sont enrichies de phrases, mots-clés, images, dates importantes et de liens externes.

De plus, chaque matière contient différentes ressources pédagogiques et activités variées :

- Des fiches de travaux dirigés (pour les matières dispensées au titre des unités d'enseignements fondamentaux et dans le cadre du contrôle continu)

- Des bibliographies
- Des articles de presse
- Des plans de cours
- Des forums

(voir partie sur la communication)

- Des évaluations

TECHNIQUE

1) Conseils de navigation

Pour naviguer sur la plateforme, il faut impérativement un ordinateur muni d'une mémoire (Ram) de 1GB minimum et d'un navigateur récemment mis à jour, par exemple Google Chrome, Mozilla Firefox ou Safari, ainsi que des codecs et plugins vidéo, par exemple Quicktime player.

2) Notice

Une fois inscrit à la licence numérique en droit, une notice sera à votre disposition pour vous aider à la navigation sur la plateforme pédagogique.

ESPACE SCOLARITÉ ET ANNALES

Un espace Scolarité se trouve sur la plateforme pédagogique.

Il est divisé en deux sections :

Espace de communication : dans cette section, vous disposez d'un fil d'actualités où toutes les informations administratives les plus importantes qui ont été envoyées également sur votre messagerie étudiante (organisation et dates des examens, résultats..) sont publiées.

D'autres forums sont aussi disponibles dans cet espace afin de privilégier les échanges entre les étudiants et les différents services d'Agorassas sur des questions administratives et techniques.

Ressources : divers documents sont publiés dans cette section : barème des notes, foire aux questions sur les examens, notices, modèle de convention de stages...

Les sujets des années antérieures sont publiés dans l'espace Annales.

COMMUNICATION

FORUMS

La plateforme pédagogique vous permet de communiquer avec les assistants tuteurs et les étudiants dans chaque matière par le biais de plusieurs forums :

Forum des annonces : les messages envoyés depuis un forum des annonces sont des informations communiquées par l'équipe pédagogique. Il n'y a aucune possibilité d'y répondre.

Forum des retranscriptions : forum de partage des notes de cours entre étudiants.

Forum spécifiques : dans certaines matières, des forums spécifiques peuvent être mis en place par l'équipe pédagogique.

Forum de discussion : il s'agit d'un forum où les étudiants discutent entre eux. De manière générale, l'équipe pédagogique n'y intervient pas.

Forum des travaux dirigés : Il s'agit d'un forum

COMMUNICATION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

Toute information d'ordre administrative fait l'objet d'un envoi sur votre adresse mail étudiante et uniquement sur cette dernière (certaines sont également publiées sur la plateforme, voir ci-dessous). Seul votre carte d'étudiant et votre relevé de notes de fin d'année vous seront envoyés par voie postale.

Tout changement d'adresse postale doit être notifié à la scolarité de la licence numérique.

Les informations pédagogiques importantes sont communiquées sur la plateforme dans l'onglet de la matière concernée. Elles peuvent également faire l'objet d'un envoi sur votre messagerie étudiante et uniquement sur cette dernière (voir partie sur les forums).

ÉVÉNEMENTS D'ASSAS

En tant qu'étudiant de l'Université Paris II Panthéon-Assas, différents services seront amenés à vous communiquer par mail des informations concernant la vie étudiante de l'Université.

Questions à poser

Si vous avez des questions d'ordre administratif, vous pouvez contacter la scolarité par mail à : licence-numerique@u-paris2.fr

Vous pourrez également créer un sujet sur la plateforme d'enseignement dans l'onglet réservé aux forums de l'espace scolarité.

Si vous avez des questions d'ordre pédagogique, vous pourrez les poser soit sur les forums dédiés pour chaque matière, soit envoyer un message aux assistants (il suffit de cliquer sur la page d'accueil du semestre sur le lien renvoyant aux noms des assistants).

Quelques questions récurrentes

Est-ce que la licence numérique en droit est un diplôme reconnu par l'état ?

Tout à fait, le diplôme obtenu à la fin de la licence numérique est exactement le même qu'en formation classique.

Les vidéos restent-elles toujours en ligne ou disparaissent-elles au fil des semaines ou des semestres ?

L'ensemble des vidéos de l'année (deux semestres confondus) restent visibles jusqu'à la fin des rattrapages du mois de septembre.

Puis-je étaler une année de licence en plusieurs années ?

Cela est parfaitement possible, aucune limitation n'existe en la matière. Vous pouvez donc faire votre licence en droit en plus d'années que nécessaire si vous le souhaitez.

Puis-je bénéficier d'un Erasmus en tant qu'étudiant à distance ?

C'est possible, la procédure est la même que pour les étudiants en formation classique (voir site de Paris II).